

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT.

06/142 du 27/01/86
DECRET N° /INTERFFS.DGPP.DGACE.
Portant intégration et nomination de Monsieur
BAGIMBOULA Eugène dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Techniques
Industrielles.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 76/84 du 7.12.84 portant ratification de l'ordon-
nance n° 12/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de
la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires (/u l'arrêté n° 2067/TP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie II des services Techniques
(/u le décret n° 62/130/EP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/EP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/EP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/EP-LE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/EP-BE du 24.2.67 règlementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations intégrations, reconstitutions, de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/195/EP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 3.8.84 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1481 du 17/12/85 portant organisation
interims des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions de
situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Protocole d'Accord du 6.9.83 signé entre JUTA
et la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 9193/LEM-CAB-CRSC du 23.6.83 déterminant les
équivalences académiques des diplômes
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er: En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'accord du 8.9.83 susvisés, Monsieur BACAMBOULA Eugène, né le 13.7.58 à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Ingenieur en Mécanique (Option : Réfrigération et climatisation), obtenu à l'Institut Supérieur Polytechnique José Antonio Echegaray (CUBA) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Techniques Industrielles et nommé au grade d'Ingenieur Principal des Techniques industrielles stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2: L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Pêche et de la Pisciculture.

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé; sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 Janvier 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail de l'Emploi,
de la Reforme de la Fonction Publique,
et de la Prévoyance Sociale,

Ange Edouard POUNGUI.

Bernard COMBO MATSIKIA.

AMPLIATIONS:

JORPC.....	1
DGFP/DGFCB.....	3
DGFP/BST.....	2
DGB.....	3
DCF.....	1
MPP.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGG/BC.....	2/-